

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	15	Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ordizan, dûment convoqués en date du 10 avril 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU.
Nombre de conseillers présents :	14	
Qui ont pris part à la délibération :	14	
Pour : 14 Contre : 0 Abs : 0		

Présents : Roland DETHOU, Thierry DESTARAC, Vanessa DARRACQ, Didier RAFFENAUD, Sophie RODRIGUES, Gérald RAGELLE, Marie-Hélène VILIJN, Eric TILHAC, Gilles GAUBERT, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Florent DUTREY, Marie-Pierre DUBARRY, Marlène LABORIE, Magalie LOZES

Absents, excusés et représentés : Mathilde DAUBE,

Secrétaire de séance : Vanessa DARRACQ

N° de la délibération DE 2026 15	Objet de la délibération VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025
---	--

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal de voter les montants des subventions attribuées aux associations pour l'année 2026 comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2026
Association Parlem	412,50€
Ets Oulatès	200,00€
Ordizan Cyclo Club	200,00€
Running Ordizan Club	200,00€
Les Marm'ot	200,00€
Eths Zebinats	200,00€
Les Maynats	200,00€
Entente Sportive du Haut-Adour	200,00€
Les Dauphins du Stade Bagnérais	200,00€
TOTAL	2 012,50 €

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, adopte les montants proposés ci-dessus pour chaque association.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU

